



: CA-231687-2021

CERTIFICAT DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Ce document délivré par ECOCERT CANADA est émis à l'entreprise :

Safranière des Cantons SENC

1304 rang Brais

STANBRIDGE STATION, Quebec, J0J 2J0, CANADA

Type d'opération: CULTURES EN SERRE, PRODUCTION DE POUSSÉS ET GERMINATIONS, PRODUCTION VÉGÉTALE

Ce document est établi conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC). L'organisme Ecocert Canada, par l'entremise de son programme de certification, déclare que les méthodes utilisées par l'entreprise pour la production, préparation, commercialisation des produits ci-dessous sont conformes aux référentiels suivants :

- COR: Régime Bio-Canada incluant la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises.
- Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).



Produits certifiés : Voir le SOMMAIRE DES PRODUITS CERTIFIÉS pour la liste détaillée

Date à laquelle l'entreprise doit présenter une demande pour la prochaine inspection annuelle : 5 août 2021

Date de la certification initiale : 11 janvier 2021

Date de délivrance du nouveau certificat : 11 janvier 2021

Date de la dernière inspection : 5 novembre 2020

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC).

Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.

Fait à Lévis, 11 janvier 2021

S. Houle, Directeur Général d'ECOCERT CANADA



: CA-231687-2021

SOMMAIRE DES PRODUITS CERTIFIÉS

Safranière des Cantons SENC

1304 rang Brais, STANBRIDGE STATION, Quebec, J0J 2J0, CANADA

- Produit certifié selon les normes de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre le Canada et les États-Unis (USCOEA).
- COR: Régime Bio-Canada incluant la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSGB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.
- Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).



Produit(s) Biologique(s)

Pousses (Amarante, Kale, Moutarde, Radis, Betterave,
Bette-à-carde)

Fait à Lévis, 11 janvier 2021

S. Houle, Directeur Général d'ECOCERT CANADA